

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Un ministre pragmatique et à l'écoute

Le 29 avril à Issy-les-Moulineaux

Le 28 avril 2026, Mathieu Lefèvre, Ministre délégué auprès de la ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature, chargé de la Transition écologique, a reçu Willy Schraen, Président de la Fédération Nationale des Chasseurs et ses collaborateurs.

Au cours de cet entretien, tous les sujets ont été abordés y compris ceux qui fâchent la chasse française, le plus souvent en raison de l'absence de concertation, comme le classement du grand tétras et du lagopède alpin ou la proposition de loi sur la louveterie. Le Ministre a montré sa volonté de trouver des solutions pragmatiques notamment sur la réforme du système d'indemnisation des dégâts, les modifications réglementaires souhaitées par les fédérations ou la chasse à la palombe au filet.

Sur le plomb, après que la Commission ait retiré sa proposition d'interdiction du plomb dans les munitions rayées métalliques de chasse, il a annoncé que la position de la France sur la grenaille de plomb serait un moratoire de 8 ans afin de permettre aux industriels de s'adapter aux nouvelles contraintes dans la fourniture et l'importation d'acier de Chine mais aussi pour les composants des poudres et d'amorces entrant dans la composition des cartouches. Ce moratoire est aussi indispensable pour que les chasseurs puissent envisager des solutions alternatives. Une réunion dédiée à la construction d'une feuille de route commune avec les fabricants de munitions sera organisée prochainement.

Pour la FNC, c'est le résultat d'une mobilisation permanente depuis plusieurs années auprès des décideurs publics tant français, qu'européens. Cette position française était très attendue pour donner un signal fort à la Commission européenne. Il reste néanmoins à obtenir de celle-ci qu'elle valide ce moratoire de 8 ans, ce qui va nécessiter une nouvelle mobilisation avec l'aide de la FACE.

Sur les ESOD, le Ministre a plaidé pour un respect *stricto sensu*, quel que soit l'espèce, de la règle et de la méthode émise par ses services qui a été éprouvée et validée par le Conseil d'Etat lors des derniers classements.

Il a également réaffirmé sa volonté de créer d'ici la rentrée un permis spécifique pour la chasse à l'arc, projet porté depuis de longues années par la FNC et son président et qui a été préparé avec l'aide de la Fédération française des chasseurs à l'arc (FFCA).

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour Willy Schraen, président de la FNC : *« Les échanges ont été particulièrement riches et denses. Sur tous les sujets, le ministre a été à l'écoute, à la recherche de solutions pragmatiques, concrètes et s'inscrivant dans un agenda resserré. La position sur la grenaille de plomb était attendue et nous permet de travailler à des solutions alternatives dans un calendrier acceptable. Le permis à l'arc me tient particulièrement à cœur et nous avons hâte de le mettre en œuvre ! »*

## A propos de la Fédération Nationale des Chasseurs

La Fédération Nationale des Chasseurs, association agréée au titre de la protection de l'environnement, est chargée d'assurer la promotion et la défense de la chasse, ainsi que la représentation des intérêts cynégétiques auprès des instances nationales et européennes. Elle assure la représentation des fédérations départementales et régionales des chasseurs au niveau national, et la coordination de leurs actions (en faveur de la biodiversité, gestion des dégâts de grand gibier aux cultures, sécurité, éducation à la nature ...). La chasse rassemble en France plus de 5 millions de personnes dont près de 945 000 pratiquants annuels. Avec près de 70 000 associations de chasse, 94 fédérations départementales et 13 fédérations régionales, la chasse constitue l'un des réseaux ruraux les plus organisés de France. En savoir plus : <http://chasseurdefrance.com/> @ChasseursFrance

